

OBJET : Autorisation de signer un marché - Exploitation des déchèteries du Puy Sainte Réparate et de Venelles

Le 4 février 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Aixagone de Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 28 janvier 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Danièle BRUNET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, Membre du Bureau, Les Pennes-Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du Bureau, Vitrolles - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du Bureau - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puylobier - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du Bureau, Vitrolles - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Marc PERRIN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

Robert FOUQUET, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Jules SUSINI
Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Roger PELLENC
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard BRAMOULLÉ

Excusé(s) :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau
Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence
Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon
Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence
Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence
Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence
Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence
Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet
Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence
Stéphane PAOLI, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Direction Générale Des Services
Direction Des Affaires Juridiques
De La Commande Publique Et Des Assemblées

03_07_dircp_040210

BUREAU DU 4 FEVRIER 2010

Rapporteur : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Objet : Autorisation de signer le marché : « Exploitation des déchèteries du Puy Sainte Réparate et de Venelles »

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La société SILIM ENVIRONNEMENT exploite les déchèteries du Puy Sainte Réparate et Venelles dans le cadre d'un marché de prestation de services venant à terme.

Suite à une consultation initiale passée selon la procédure de l'Appel d'Offres ouvert, seules des offres qualifiées d'inacceptables quant au prix ont été reçues. La Commission d'Appel d'offres a donc décidé de relancer une nouvelle consultation sous la forme d'un marché négocié afin de conclure le nouveau marché d'exploitation.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres du 15 Janvier 2010.

L'objet du présent rapport vise l'exploitation des déchèteries situées au Puy Sainte Réparate, chemin d'Arles et à Venelles, impasse de la coopérative dans la zone d'activité ;

La prestation objet du marché est exécutée en vue de la réception des produits recyclables dans les déchetteries et de leur évacuation vers les sites de traitement et de valorisation, elle comprend le gardiennage et l'accueil du public ainsi que des prestations associées qui visent la bonne tenue du site.

Les produits acceptés dans les déchèteries sont les suivants (sans que cette liste soit exhaustive): EMR, JRM, flaconnage verre, huile végétale, huiles de vidange, bidons d'huile usagées, batteries, ferrailles et métaux non ferreux, bois, déchets végétaux, encombrants, déblais gravats inertes, piles, DEEE, DDM.

La déchèterie du Puy Ste réparate dispose de 6 quais et celle de Venelles de 8 quais.

La fréquentation pour 2008 est de 21 900 visiteurs pour le Puy et 59 700 pour Venelles.

Les volumes d'activité les plus importants pour les déchèteries du Puy Ste Réparate et Venelles sont respectivement: les déchets végétaux: 515 et 1750, les encombrants: 790 et 1380 et les déblais, gravats inertes: 670 et 1900 (les chiffres sont exprimés en tonnes).

Le marché qui vous est présenté ce jour présente les caractéristiques suivantes :

- Procédure négociée sans publicité conformément à l'article 35.I.1 du CMP, suite à la décision de la CAO du 13/11/2009 de déclarer l'appel d'offres ouvert infructueux.
- Le marché est lancé pour une période de 1 an (12 mois) reconductible dans la limite de quatre ans. Il est conclu à prix mixtes. Il comporte une partie dite « fixe » réglée à prix global et forfaitaire, quelles que soient les quantités exécutées, et une partie dite « variable », réglée à prix unitaires et forfaitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.
- Le marché s'exécutera entre un seuil minimum d'un montant annuel de 250 000€ HT et un seuil maximum d'un montant annuel de 500 000€ HT. Le montant du marché résultera des prix du bordereau des prix

unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées auquel s'ajoutera que du prix global et forfaitaire annuel de la partie dite « fixe » du marché.

- Les critères de jugement étaient les suivants : 80% pour le prix et 20% pour la valeur technique

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics ;

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **D'APPROUVER** ; les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée

➤ **D'AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n°09M0024, relatif à la « l'exploitation des déchetteries du Puy Sainte Réparate et de Venelles » attribué à la Société SOPHED avec un montant du DQE de 334 556 €HT, donné à titre indicatif pour une exécution annuelle de la prestation (Partie fixe + Prestations proportionnelles) pour les seuils contractuels suivants : Montant minimum/an de 250 000 € HT par an et Montant maximum/an de 500 000 € HT par an.

FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 4 février 2010

OBJET DU RAPPORT :

Exploitation des déchèteries du Puy Sainte Réparate et Venelles

DGA : ECV	Nom du DGA responsable du rapport : Thierry PENNEC	TEL : 04.42.93.85.90
DIRECTION/SERVICE :	Traitement Déchets Ménagers	
Nom du Rédacteur du rapport :	N. EL FOUNTI	TEL : 04.42.91.49.42
Nom du correspondant financier :	Corinne NABET	TEL : 04.42.91.59.78
		Code :

préciser les montants

☐ Rapport ou Opération ayant une incidence financière supérieure à 500 000 € :

☒ Rapport ou Opération avec des incidences pluriannuelles à prévoir :

☐ Rapport ou Opération sur des projets d'investissements susceptibles d'engendrer des charges de fonctionnement supérieures à 15 000 € :

☐ Rapport ou Projet avec Recettes attendues :

Cartouche pour un rapport sans AP/CP

IMPUTATION : fonction/nature/opération : 812/611

Incidences sur l'exercice en cours

Inscrit	Engagé	Mandaté	Disponible avant rapport	Montant du rapport
5 093 000			5 093 000	295 000

Incidences prévisionnelles sur les prochains exercices

2011	2012	2013	2014	2015
355 000	355 000	355 000	60 000	

partie réservée à la Direction des Finances

VISA BUDGETAIRE :

Indications :

COMMISSION DES FINANCES DU

Conclusions :

OBJET : Autorisation de signer un marché - Exploitation des déchèteries du Puy Saint Réparate et de Venelles

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

